



Réforme des redevances et recettes du programme d'intervention 2025-2030

Plus incitatives et mieux partagées



Loi de finance 2024 / Application 2025

Principales mesures de la Réforme

1

Suppression des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.

2

Instauration de tarifs planchers pour les différents usages de la redevance prélèvement.

3

Evolution de la redevance pollutions diffuses dans les discussions agricoles nationales.

Création d'une redevance pour consommation d'eau potable.

Assujettis : **tous les abonnés** du réseau d'eau potable dont les industriels abonnés à la distribution d'eau potable.

Création d'une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

Assujetties : collectivités compétentes en traitement des eaux **impactant les industriels raccordés pour tout ou partie des effluents.**

Création d'une redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

Assujetties : collectivités compétentes en distribution **impactant les industriels abonnés à la distribution d'eau potable.**



Nouvelles redevances



Redevance de consommation d'eau potable

- Assujettis : **abonnés domestiques** et **industriels**
- Assiette : **m³ d'eau potable consommés**
- Recettes : acompte l'année N, solde l'année N+1



2 redevances de performance : Eau potable Assainissement

- Assujettis : **collectivité** compétente en distribution de l'eau potable et en assainissement collectif des eaux usées (traitement)
- Assiette :
 - > Eau potable : **m³ d'eau facturés AEP**
 - > **Assainissement** : **m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement.**
- Recettes : l'année N+1

NOUVEAU

Impacts sur les redevances existantes



Redevance prélèvement

- Instauration de tarifs planchers
- Suppression du doublement dit « Grenelle »
- Majorations pour absence ou défaillance de compteur ou absence de registre



Redevance Pollution non-domestique

- Fin d'assujettissement des industriels raccordés pour tout ou partie des rejets
- Fin du basculement en pollution domestique des industriels sous le seuil
- Suppression de la publication des listes de redevables directs par l'agence de l'eau

Deux redevances incitatives



Redevance performance des réseaux AEP

Valorisation de la suppression des fuites et de la connaissance de l'état du réseau de distribution d'eau potable

redevance pour performance des réseaux d'eau potable =
tarif voté par instances agence de l'eau x m³ eau potable facturés

X (1 – [COEF Performance [0 à 0,55] + COEF Gest Patrimoniale [0 à 0,25])



Redevance performance des systèmes d'assainissement

Valorisation de l'autosurveillance, du respect des objectifs de rejet et de l'efficacité épuratoire du système d'assainissement

redevance pour performance des systèmes assainissement =
tarif voté par instances agence de l'eau x m³ eau assainissement facturés

X (1 – [COEF autosurveillance [0 à 0,3] + COEF conformité réglementaire [0 à 0,2] + COEF efficacité assainissement [0 à 0,2])



Calendrier de travail



Les étapes d'information de nos redevables

Fin juin à septembre 2024

Sondage sur les compétences via le téléservice et information à toutes les collectivités

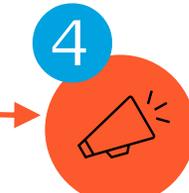


Septembre 2024

Campagne d'information aux redevables du bassin via mail et lien avec notre site internet en vue facturation 2025

31 octobre 2024

Date limite légale de publication de ces tarifs



Dernier trimestre 2024

Information des services de l'Etat

1^{er} trimestre 2025

Information aux collectivités sur modulations

